

ABONNEMENT

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 JUILLET

FINIS

Finis! C'est fini. Les indices de déchéance s'accumulent, et tous les bons esprits en sont frappés. La République est en pleine décomposition. Elle s'en va. Elle se meurt. C'est bien la fin.

Il n'y a plus de gouvernement, car on ne peut raisonnablement donner ce nom à un ministère discrédité qui ne vit que grâce à une tolérance passagère.

Il n'y a plus de majorité de gouvernement, car on ne peut décerner cette dénomination à une majorité républicaine scindée en deux fractions à peu près égales et divisées elles-mêmes.

Il n'y a plus un seul homme capable d'imposer silence à l'anarchie, car tous les hommes de la politique républicaine sont usés, et il ne s'en présente point d'autres.

Il n'y a plus un corps de doctrine ni un seul programme digne d'attention, ni une seule politique qui contienne en ses flancs une réforme féconde et une solution heureuse.

Il n'y a plus, dans le pays, cet assentiment qui fait la force d'un régime. Il n'y a plus d'illusions, plus de confiance, plus de crédit.

Et, chose qui mérite d'être enregistrée à cette heure, il n'y a même plus de Boulanger!!!

Oui, Boulanger, le populaire Boulanger, le général Revanche, le général Victoire, Boulange, le grand Boulange, a pris rang parmi les vieilles lunes.

Les deux ou trois journaux intransigeants, qui se sont ralliés à son panache déplumé, avaient dit : « Le 14 juillet verra les scènes de la gare de Lyon. Il les verra décapées, de la gare de Lyon, à Longchamps, autour de l'Élysée, sur toutes les places, dans toutes les rues, dans tous les carrefours de Paris. » Mensonge! Il ne les a vus nulle part. Le gouvernement les avait redoutés. Il avait

pris ses mesures en conséquence. Partout des escouades de sergents de ville. Partout des fantassins, le fusil sur l'épaule, et des cavaliers le sabre au poing. On avait même armé les infirmiers!

Précautions superflues. Nous avons assisté à la revue. Des acclamations frénétiques ont salué nos belles troupes passant, calmes et fières. Bravo l'armée. Vive la France! Mais de Boulanger point! Ou des Boulange grotesques sur l'air de: Ohé les petits agneaux, ou du sire de Framboisy.

Et là-bas, à Clermont, Boulanger avait la goutte ou tout autre chose et n'a même point paru devant son corps d'armée! Fini aussi cet encombrant!

Et dans les rues de Paris, au milieu des foules, dans cet immense concours de population qui rendait toute police impossible? On blaguait — qu'on nous pardonne cette expression — le général Revanche. Ça et là, des filles, des jeunes gens, criaient, en riant, la *scie* à la mode, *Vive Boulange! Il reviendra!* ou chantaient l'idiot refrain:

C'est Boulange, Boulange, Boulange,  
 C'est Boulanger qu'il nous faut!  
 Oh! oh! oh!

Nous avons vu même passer, le soir, devant le Louvre, une parodie, d'ailleurs parfaitement indécente, du fameux cheval noir et de son non moins fameux cavalier.

Une jeune fille portait, accroché au bout d'une canne, un de ces jouets de bazar représentant un gros paysan monté sur un âne grotesque découpé dans une feuille de carton et mis en mouvement par un système de ficelles. Derrière marchait, à la file indienne, une bande de jeunes gens chantant:

C'est Boulange, Boulange, Boulange!

Voilà ce qu'il en coûte à un général d'oublier ses devoirs de soldat pour rechercher les enivrements de la popularité canaille. *Et nunc erudimini*, ô Boulanger, et toi aussi, ô Déroulède!

Quant à la fête dite nationale, elle a été lamentable. Quel aspect offraient ces rues autrefois pavées, illuminées jusqu'aux toitures, et qui, dans la nuit, donnaient

l'illusion d'avenues de palais de fées? Quel changement! Ça et là, flottaient mélancoliquement, dans les ténèbres, quelques rares drapeaux.

L'éclat des pavoisements et des illuminations officielles ne faisait que mieux ressortir la pauvreté de l'ornementation et de l'éclairage dont s'était mise en frais l'initiative individuelle.

Paris, le républicain Paris, Paris le révolutionnaire, a abdiqué l'enthousiasme. Si la « fête de la France » en est là, jugez de ce que doit être la province!

Finis! c'est la fin. Tout le proclame, aussi bien les séances du Parlement, le langage des journaux de gauche, la voix du suffrage universel, que les manifestations populaires.

Conservateurs, courage! c'est la fin, c'est bien la fin. J. DE GET.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

M. Spuller, ministre de l'instruction publique, a quitté Paris vendredi soir pour se rendre à Lyon, où il devait présider samedi la distribution des récompenses à l'École la Martinière.

Il est arrivé en gare de Perrache à 9 h. 30 du matin.

Les troupes formaient la haie, non-seulement pour rendre les honneurs officiels, mais pour sauvegarder la précieuse personne du ministre Badois, car on s'attendait à de graves manifestations.

Devant l'appareil de la force, les Lyonnais comme les Parisiens se sont inclinés.

A Perrache, cependant, les sifflets ont vigoureusement marché et les cris de: A bas Spuller! alternaient avec ceux de: Vive Boulanger!

Ce que ne disent point les dépêches officielles, c'est que le sieur Spuller était fort penaud.

LA JOURNÉE DU 14 A PARIS

Cette journée a été, pour le gouverne-

ment et les ministres, une journée pleine d'humiliations.

Pour la première fois, on a vu en France le chef de l'État mettre Paris en état de siège, faire entourer sa voiture et celle des ministres de deux régiments de cavalerie et lancés au grand trot pour écarter la foule qui voulait... acclamer de trop près M. Grévy.

Dans la soirée, un bataillon d'infanterie campait aux abords de l'Élysée, quatre cents sergents de ville étaient groupés dans les rues du faubourg Saint-Honoré; dans le jardin de l'Élysée et dans la cour, un bataillon de la garde municipale a stationné jusqu'au jour.

Le gouvernement avait fait venir des troupes de Senlis et de Melun comme s'il avait eu peur de la garnison de Paris. Ces troupes de province ont été casernées à l'hôtel des Invalides.

On a remarqué qu'à l'issue de la revue, les agents de la paix rentrant à Paris dans des omnibus étaient debout à l'impériale, chantant la *Marseillaise* et criant: « Vive le général Boulanger! » sous l'œil de leur officier de paix.

Si les agents de la police, chargés de réprimer les cris de la foule, sont animés des mêmes sentiments que la foule, voilà qui en dit long sur l'état des esprits. Le gouvernement ne peut plus compter sur le concours absolu de ses agents.

ROMANET.

PROSCRITTEURS ET PROSCRIT

Il y a eu un an, vendredi 15, que le général Henri d'Orléans, duc d'Aumale, était proscrit de la France par le gouvernement de la République.

M<sup>re</sup> le duc d'Aumale s'est vengé de cette odieuse mesure en faisant don à la France de l'opulente demeure du Grand Condé.

Le général qui a assumé la responsabilité de cette prescription entre le glorieux soldat dont il avait jadis sollicité la haute protection et auquel il avait spontanément promis une éternelle gratitude, ce général a été contraint de « rentrer dans le rang. »

41 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## ELJEN!

PAR JACQUES BRET

XIV

Pendant ce temps, André galopait sur la route, insensible désormais à tout sentiment humain, perdu dans sa désolation comme un voyageur malade au fond d'un désert. Ce domaine, ce château paternel qu'il s'était fait tant de fête de retrouver, lui apparurent environnés d'un crêpe funèbre.

M<sup>re</sup> Dienyi était au salon lorsque les pas du cheval d'André résonnèrent dans l'avenue. Elle le reconnut de loin et s'élança au-devant de lui sur le perron. Mais à peine eut-elle aperçu le visage du jeune homme qu'elle devina qu'il était déjà prévenu et sentit comme lui s'envoler à tire-d'aile la douce joie du retour.

Elle ouvrit ses bras. Il s'y précipita et appuya son front sur l'épaule de sa mère:

— Ah! ma mère!... je suis bien malheureux!  
 M<sup>re</sup> Dienyi l'entraîna dans sa chambre: ils s'assirent tous deux côte à côte et restèrent longtemps silencieux. De temps à autre, elle passait la

main sur le front de son fils, elle calmait d'une caresse un emportement qu'elle devinait. Mais elle parlait peu, sachant avec quelle patience et quelle délicatesse il faut mettre aux blessures leur premier pansement. Qui n'a pas vu un de ces grands blessés de la vie, arrivant, la plaie ouverte, à la main maternelle qui seule peut se poser sur leur désespoir? Et quelle est la femme qui n'a pas regretté, en face de ces larmes d'un homme, si difficiles à consoler, le temps où elle était toute-puissante pour apaiser dans ses bras les cris de son fils encore enfant!

M<sup>re</sup> Dienyi savait depuis longtemps que le cœur doit s'agrandir à mesure que la vie s'allonge pour faire face aux devoirs qui augmentent chaque jour et elle trouva le secret d'adoucir un peu la douleur d'André pendant la grande heure-qu'ils passèrent en tête à tête.

A ce moment arrivèrent Elisabeth et Georges qui rentraient d'une promenade. Ils accoururent avec des cris de surprise, avec de joyeuses acclamations. André fit un effort pour dissimuler l'excès de son chagrin, et ce fut pendant quelques instants un échange bruyant de tendres reconnaissances.

Pourtant aucun d'eux ne se livrait franchement à la joie; la même préoccupation pesait sur tous à des degrés divers, et ils en vinrent rapidement à se causer de ce qui se passait à Bangor. Ce fut M<sup>re</sup>

Dienyi qui parla la première du mariage projeté pour Irène avec le comte Darag.

A cette révélation, un éclair jaillit des yeux d'André.

— C'était donc là, halbutia-t-il, le secret de son accueil!...

Puis il se tut, car cette nouvelle avait ajouté encore à son accablement.

Elisabeth s'approcha de lui et se penchant à son oreille, lui murmura tout bas:

— Ce n'est pas elle qui est coupable, André. J'en suis sûr... Ne l'irrites pas contre elle.

— Et qui donc alors? s'écria-t-il en écartant sa sœur. Est-ce qu'on peut la contraindre? Est-ce qu'on peut enchaîner une volonté comme la sienne?

— Peut-être... Laisse-moi te raconter ce que j'ai vu.

Il eut un sourire amer et remua la tête avec incrédulité.

En les voyant causer tous deux, M<sup>re</sup> Dienyi s'était levée, et était allée s'accouder sur le balcon de sa fenêtre. Georges la suivit et les laissa seuls.

Alors Elisabeth entoura son frère de son bras, et lui parlant longuement, délicatement, elle berça cette douleur de ses douces paroles. Elle lui dit tout ce qu'elle avait remarqué, tout ce qu'elle avait deviné, elle insista sur les sentiments qu'Irène avait laissé apercevoir pour lui, elle

versa dans cette âme révoltée un peu de la paix céleste qu'elle portait dans son âme, et Georges qui les regardait du coin de l'œil eût donné dix ans de sa vie pour être enveloppé de la tendresse d'Elisabeth.

— Aie confiance, lui dit-elle en terminant. Quelque chose me dit que tu peux encore espérer.

— Et que veux-tu que j'espère, sœur bien-aimée... si ce n'est maintenant ton propre bonheur?

— Ne parlons pas de moi, dit-elle vivement en l'interrompant.

Puis, jetant les yeux sur le bras d'André, elle eut peine à retenir un cri d'alarme.

— André! la blessure est ouverte!...

— Je le crois, répondit-il à voix basse en lui faisant signe de ne pas éveiller l'attention de M<sup>re</sup> Dienyi.

Elle examina un instant les bandelettes en désordre et le regardant fixement avec ses yeux pleins de reproches:

— Ce bandage ne s'est point défilé de lui-même, dit-elle en balançant la tête... André, songe à ce que souffrirait notre mère si elle pouvait savoir qu'elle ne compte pour rien dans ta vie.

André se déroba, en détournant la tête, au regard persistant qu'elle attachait sur lui. Devant les affections qu'il retrouvait à Dienyi, il était confus de sa violence.

Il est devenu la grotesque idole de la tourbe radicale, intransigeante, communarde, un simple article de camelote pour l'industriel parisien, et sa popularité est déjà enfouie.

M. Grévy qui avait signé le décret de proscription a vu son étoile pâlir : il a été sifflé, il a dû subir, malgré le déploiement inusité de la police et de la force armée, l'humiliation des manifestations hostiles de la rue.

Depuis un an, qui a gagné le plus dans la considération et l'estime publiques, des proscriptionnaires ou du proscrit ? E. R.

\*\*\*

La France militaire, organe du général Boulanger, ne veut pas de la fin du Boulangisme. Elle termine ainsi un long article sur cette question :

« Non, le Boulangisme ne se meurt pas ; non, le Boulangisme n'est pas mort. Et nous nous en réjouissons parce que, le jour où un écrivain sérieux aura le droit de donner pour titre à un de ses articles ces quatre mots : « La fin du Boulangisme », il devra terminer son oraison funèbre par le lugubre cri de : « Finis Galliel ! »

## LA NOUVELLE LETTRE DE M. BOULANGER

M. Laur, député de la Loire, a reçu du général Boulanger une lettre qu'il communique à la France parce que, dit-il, il lui semble qu'elle « appartient plutôt au pays qu'à lui-même ». Il ajoute sans rire : « le général me pardonnera, je l'espère, mon indiscrétion ».

Voici cette lettre :

« Clermont, 14 juillet 1887.

» Mon cher député,

» Merci, du fond du cœur, de l'attachement que vous me gardez. J'y suis d'autant plus sensible que les amitiés se font rares ; mais de cela je me soucie peu, car je fais mon devoir et ne ferai jamais que mon devoir, en dépit des haines et des défactions.

» Ceux dont l'attachement ne résiste pas à des soupçons absurdes et que rien ne justifie dans mon attitude, ceux-là peuvent tirer de leur côté. Il me suffit de rester avec ceux qui veulent une France respectée et qui placent la patrie au-dessus des intrigues de parti et des intérêts de quelques-uns.

» Je n'ai eu, je n'aurai qu'un but : crier aux Français qu'ils peuvent et doivent relever la tête et que c'est la seule attitude qui convienne à un peuple comme le nôtre.

» Merci de l'avoir compris et croyez toujours à mes bien affectueux sentiments.

» Général BOULANGER. »

Cette lettre, qui a paru samedi dans la France, a mis en émoi les couloirs de la Chambre.

De vives discussions se sont engagées entre députés et journalistes. Les rares Boulangeristes, étonnés de l'indignation que provoque le ton de cette lettre, répliquent : Est-ce que le général n'a pas le droit d'écrire ? — Permettez, répond un député de gauche : M. Boulanger n'a-t-il pas frappé et bien du-

rament un de nos commandants de corps d'armée pour avoir écrit une simple lettre de protestation contre une accusation dont il était l'objet ? La lettre du général Boulanger est un acte politique au premier chef et le gouvernement a le droit et le devoir de mettre M. Boulanger en disponibilité. Il y a une loi et un règlement : M. Boulanger serait-il au-dessus de l'une et de l'autre ?

Pendant quelques instants, on a même dit qu'une question allait être faite au ministre de la guerre, en séance. Mais on a su bientôt que le général Ferron considérait cette lettre comme particulière et qu'il ne jugeait pas utile de sévir.

M. Boulanger se croit sans doute tout permis, car il ne se gêne plus avec personne et il blâme publiquement M. Clémenceau sans égards pour le chef de l'opposition.

Les journaux boulangistes, craignant que leur ami ne se compromette trop, tâchent d'atténuer l'effet de la lettre en disant qu'elle n'était pas destinée à la publicité par son auteur.

Les autres journaux républicains, ceux que l'attitude de M. Boulanger inquiète, la République française et le Radical, entre autres, sont durs pour le général.

M. Maret reste railleur, comme toujours : il tourne le panache du général en ridicule et plaint M. Clémenceau de perdre cette haute protection ; M. Reinach, qui aime la poigne, demande qu'on sévisse.

## REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 17 juillet.

Le marché a repris l'allure de la semaine précédente : 3 0/0, 81.30 ; 4 1/2 0/0, 109.45.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,535. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 4,197,000 fr. de nouveaux prêts dont 3,170,000 fr. de prêts fonciers et 1,027,000 fr. en prêts communaux. Les obligations des diverses séries conservent toutes leur bonne étendue.

La Société Générale maintient fermement son cours de 453.75.

La Banque d'Escompte est demandée à 462. Les Dépôts et Comptes Courants sont immobiles à 600.

Le Panama est très ferme à 388.75. Le succès de l'émission de la deuxième série des obligations nouvelles Panama du 26 juillet se dessine presque exactement comme le succès de l'émission de la première série faite l'an dernier. Comme on peut souscrire dès à présent par correspondance et que le premier versement n'est que de 30 fr., il est probable que cette deuxième série sera souscrite comme la première par un nombre considérable de personnes. Le doublement du capital assuré à tout souscripteur par tirage plaît beaucoup à l'épargne. Décidément M. de Lesseps a trouvé là un type excellent d'obligation. Ajoutons que les tirages sont échelonnés de telle façon que, en possédant une obligation de chaque série, on prend part à un tirage par mois.

L'assemblée du Comptoir des colonies a approuvé à l'unanimité les propositions de M. Simon Philippart. Parmi les affaires constituant l'actif de la nouvelle société, citons l'exploitation des brevets Bang et Ruffin pour la rectification de l'alcool qui doit donner au minimum sept millions et demi de bénéfices annuels pour un capital de 12,500,000 francs. La nouvelle société du comptoir industriel commence ses opérations par la vente publique de 20,000 actions de la Société française pour la fabrication des alcools chimiquement purs. L'action est de 750, payables 250 fr.

comptant au Comptoir industriel, 1, rue Saint-Georges.

L'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1886 un dividende de 40 francs nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire constitue un progrès de plus en plus apprécié.

Nombreuses demandes sur les polices spéciales A B de 500 francs de l'Assurance Financière et sur leurs coupures de 100 francs.

Peu de variations sur le marché de nos chemins de fer.

## Nouvelles militaires.

CHANGEMENTS DE GARNISON

Après les manœuvres de cavalerie, c'est-à-dire au cours du mois de septembre, les deux régiments de cavalerie désignés ci-après changeront de garnison :

Le 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, de Vesoul à Saint-Germain-en-Laye ; le 11<sup>e</sup> chasseurs, de Saint-Germain à Vesoul.

Les quatre nouveaux régiments de cavalerie vont être formés immédiatement.

Quant aux dix-huit régiments d'infanterie, les formations seront faites successivement, de façon à être terminées cet automne.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

On lit dans la Petite France :

« COUR D'APPEL D'ANGERS. — Affaire Coquebert de Neuville. — Cette affaire a été appelée vendredi.

» M<sup>e</sup> Ployer, jeune avocat du barreau de Paris, représentait M. Moreau, comme partie civile, et M<sup>e</sup> Jolibois défendait M. de Neuville.

» M<sup>e</sup> Ployer s'est appliqué à demander la recevabilité de son client comme partie civile. Le ministère public a donné des conclusions favorables à cette demande.

» La Cour a ensuite rendu un arrêt confirmant sur ce point la décision du Tribunal de Saumur.

» Cet arrêt a une portée qui ne peut échapper à personne. M. Moreau qui avait dénoncé à la justice les faits imputés à M. Coquebert de Neuville, était mieux que tout autre en état de faire la lumière.

» Après le prononcé de cet arrêt, M<sup>e</sup> Ployer s'est retiré suivi de son client.

» L'arrêt de la Cour a été rendu samedi. Conformément aux conclusions du ministère public, elle a infirmé le jugement du Tribunal correctionnel de Saumur, prononcé contre Coquebert de Neuville. »

Encore un noyé !

Hier dimanche, vers 11 heures du matin, le sieur Bourneuf, célibataire, âgé de 24 ans, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, s'est noyé dans le Thouet.

Il l'avait traversé sans difficulté vis-à-vis la demeure du garde du Bray, et, revenant à

son point de départ, il a disparu à deux mètres de la rive.

Le Thouet est profond en cet endroit et personne ne se trouvait présent pour porter secours. Quand on l'a retrouvé, il avait cessé de vivre.

## Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Deuxième Concours du 17 juillet 1887

1<sup>er</sup> Fusil Gras, à 200 mètres.

Tir en cible fixe. — Epiingle-insigne en vermeil, M. Guérin.

1<sup>re</sup> classe. — 1<sup>er</sup> prix, M. Lamy ; 2<sup>e</sup>, M. Puichaud ; 3<sup>e</sup>, M. Bouchereau ; 4<sup>e</sup>, M. Guérin ; 5<sup>e</sup>, M. Boutin.

2<sup>e</sup> classe. — 1<sup>er</sup> prix, M. Milon ; 2<sup>e</sup>, M. Doussain.

Tir à volonté. — 1<sup>er</sup> prix, M. Menier (L.) ; 2<sup>e</sup>, M. Puichaud ; 3<sup>e</sup>, M. Bouchereau ; 4<sup>e</sup>, M. Pelou ; 5<sup>e</sup>, M. Milon ; 6<sup>e</sup>, M. Bonneau ; 7<sup>e</sup>, M. Broum ; 8<sup>e</sup>, M. Guérin ; 9<sup>e</sup>, M. Ménagé ; 10<sup>e</sup>, M. Boutin ; 11<sup>e</sup>, M. Doussain ; 12<sup>e</sup>, M. Lamy ; 13<sup>e</sup>, M. Perreau.

2<sup>e</sup> Revolver, à 300 mètres.

Tir en cible fixe. — Epiingle-insigne en vermeil, M. Pelou.

Tir à volonté. — 1<sup>er</sup> prix, M. Puichaud ; 2<sup>e</sup>, M. Perreau ; 3<sup>e</sup>, M. Ménagé ; 4<sup>e</sup>, M. Bouchereau ; 5<sup>e</sup>, M. Pelou.

Epiingle-insigne en argent, M. Rolland (Remy).

Quatorzième séance, le dimanche 7 août 1887, à 9 heures du matin.

Le Capitaine-Président,  
G. DOUSSAIN.

Le Gaulois publie la statistique ci-après sur le nombre approximatif des voyageurs arrivés ou partis de Paris dans la journée de jeudi 14 juillet :

Gare Saint-Lazare. — Arrivés : 6,000, dont 4,500 environ de la banlieue. — Départs : 45,000. La plupart se rendant à la revue de Longchamps.

Gare du Nord. — Arrivés : 40,000. — Départs : 20,000.

Gare de l'Est. — Arrivés : 8,500. — Départs : 40,000.

Gare de Lyon. — Arrivés : 40,000, chiffre encore douteux. — Départs : 58,000.

On voit que les départs ont été beaucoup plus nombreux que les arrivées.

En supprimant, pour les départs de la gare Saint-Lazare, 30,000 personnes allant à Longchamps, il reste encore, pour toutes les gares, un chiffre de 133,000 départs contre 34,500 arrivées.

Telle est, conclut le statisticien, la sympathie, la confiance qu'inspire la fête dite nationale.

Le même fait a pu être observé à Angers, dit l'Union de l'Ouest. Une grande partie de la population, non-seulement les riches qui vivent de leurs revenus, mais les ouvriers même, que la fête laissait sans travail, se sont hâtés d'émigrer aux champs. Les rues d'Angers, le 14 juillet, hormis sur cinq ou six points, ont été désertes et silencieuses comme une rue de village à l'heure de la sieste.

Il n'est donc pas étonnant qu'à Saumur le 14 juillet ait été si monotone.

Surtout après la magnifique solennité musicale du commencement du mois, la fête dite nationale perdait chez nous tout intérêt.

— Tu as raison, dit-il, mais pense qu'aujourd'hui je suis tombé du ciel.

Élisabeth ne perdait pas un instant ; avec son adresse de fée, elle eut vite fait de rétablir les ligatures. Lorsque M<sup>me</sup> Dienyi se retourna pour revenir près d'eux, le désordre était entièrement réparé.

Pendant toute la journée, Élisabeth ne quitta pas son frère. Vers le soir, des amis accoururent des environs et vinrent féliciter André, tant sur sa conduite pendant la guerre que sur son heureux retour. Une même impulsion amenait à Dienyi tous ceux qui avaient hâte de lui témoigner leur sympathie, et le salon se remplit de voisins, de parents, d'amis d'enfance. Appelant à son aide toute la force de son caractère, André dissimula ses récentes douleurs, et causa de toute chose avec une liberté apparente. Les événements politiques et la nouvelle organisation de l'empire revinrent sans cesse en cause. M<sup>me</sup> Dienyi mettait d'ailleurs toute son attention à tenir les esprits dans cet ordre d'idées, de crainte que, sur des sujets plus intimes, un mot échappé à l'imprudence ou à l'ignorance de quelqu'un ne vint raviver les souffrances de son fils.

Il faisait une belle soirée d'automne ; les fenêtres ouvertes laissaient pénétrer une température agréable et ces derniers parfums des fleurs qu'on respire avidement, comme un bien qu'on va

perdre.

Georges de Bréval était préoccupé. Il se disait que puisqu'André était revenu, il ne pouvait lui-même tarder à retourner en France où on le rappelait. Vingt fois, depuis qu'il était en Hongrie, il avait cherché l'occasion de s'expliquer avec Élisabeth. Soit hasard, soit volonté de la jeune fille, soit maladresse ou timidité de Georges à saisir les moments favorables, il n'y était jamais parvenu.

Lorsque les étrangers furent partis, il s'aperçut que M<sup>me</sup> Dienyi, très fatiguée de cette journée, se dirigeait vers les jardins pour se reposer un peu de la contrainte qu'elle s'était imposée. Georges la suivit et lui offrit son bras sur lequel elle s'appuya.

— Ma tante, lui dit-il tout en suivant les allées, j'ai reçu ce matin une lettre de ma mère qui me rappelle absolument en France. Mais je suis désolé de vous quitter dans de telles circonstances et surtout de penser que j'ai si mal profité de ce temps bienheureux passé sous votre toit.

— Pourquoi, mon cher enfant ?

— Ma tante, reprit-il, comment vous avouer ?...

— N'avoue rien, si tu le veux, dit-elle avec sa bienveillance ordinaire, car il y a longtemps que j'ai tout deviné...

Georges se trouva délivré d'un grand poids :

— Oh ! si vous avez deviné que je l'aime, dites-

moi, je vous en prie, ce que je puis espérer ?

— Je vais l'étonner sans doute, mon bon Georges. Mais je ne puis rien l'apprendre aujourd'hui. Élisabeth est dans un état d'esprit impénétrable. Elle a une idée, dont je me doute, mais qu'elle ne m'a point encore confiée. Pourtant, ne désespérez pas. Laissez le temps passer. Retournez chez toi sans perdre confiance.

— Oh ! que vous êtes bonne ! car, je le vois, vous seriez favorable à mon projet ?

— Oui. Mais je ne suis qu'un conseil ; j'ai toujours désiré qu'Élisabeth se décidât seule en cette matière.

— Ne pourriez-vous au moins l'interroger avant que je parte ?

— Ne me le demandez pas. Elle souffre trop du chagrin de son frère pour songer aujourd'hui à des projets d'avenir. Tout ce que je puis te promettre, c'est de plaider la cause... et de te rappeler quand le moment sera venu.

— Hélas ! murmura Georges, je vais partir bien inquiet.

M<sup>me</sup> Dienyi n'eut pas le courage de lui donner des espérances qu'elle ne ressentait guère. Elle s'arrêta court, et lui montrant à travers un buisson André qui se promenait seul, dans une attitude désolée :

— Mes pauvres enfants ! dit-elle en les confondant dans une même pensée.

Quelques jours après, Georges partait pour la France, et le château de Dienyi reprenait son calme habituel.

.... L'hiver était venu, la saison était froide et pluvieuse ; chacun se renfermait dans son habitation, pauvre ou riche, paysan ou seigneur ; la campagne devenait solitaire.

Pourtant le mouvement national suivait son cours, les conséquences de la guerre contre la Prusse et de la bataille de Sadowa prenaient une forme, et le dualisme s'organisait.

A ce moment, des élections partielles eurent lieu pour la diète de Pesth. Comme il arriva toujours après un grand bouleversement social, on mit en avant des hommes nouveaux pour la députation, et le nom d'André Dienyi fut un de ceux qu'on proposa.

Le comte Karadyoni insista pour faire réusir cette candidature et, lorsqu'elle fut acceptée, s'occupa activement de la mener à bien. Plusieurs fois, il parla devant sa fille du baron Dienyi. Il ne semblait pas s'apercevoir que ces conversations causaient à Irène un malaise douloureux qu'elle manifestait par le silence.

(A suivre.)

MORT DE LA COMTESSE DE GOYON

Une mort qui impressionnera vivement la haute société parisienne : La comtesse de Goyon, douairière, est morte samedi subitement, dans son château de Prunoy.

Elle était la veuve du général comte de Goyon, commandant l'École de Saumur de 1850 à 1852, devenu ensuite aide de camp de l'empereur Napoléon III et commandant le corps d'occupation à Rome.

Le général de Goyon avait été emporté par une attaque d'apoplexie, en traversant la rue du Bac, dans sa voiture, quelques semaines avant la guerre contre l'Allemagne, au moment même où l'Empereur allait le désigner pour un grand commandement.

M<sup>me</sup> de Goyon était une femme de grande intelligence et de grand cœur; elle occupait une haute situation dans le monde parisien, se consacrant tout entière à une foule d'œuvres de charité.

Dans l'Yonne, à Prunoy, et en Bretagne, au cap Fréhel, où elle possédait des propriétés considérables, elle était adorée des pauvres qu'elle secourait avec un dévouement sans égal.

Elle laisse quatre enfants : le duc de Feltré, ancien député des Côtes-du-Nord, qui a épousé M<sup>lle</sup> Léonie de Cambacères, fille du comte de Cambacères et de la comtesse née Bathilde Bonaparte; la baronne Séguier, la comtesse de Courcy, femme du général de Courcy, ancien commandant du corps expéditionnaire du Tonkin, et le comte Aimery de Goyon, ancien officier.

Le comte Aimery de Goyon, qui a donné sa démission après la guerre de 1870, qu'il avait faite sous les ordres du général Clinchant, a sollicité l'autorisation de reprendre du service pour la durée des deux expéditions de la Tunisie et du Tonkin. Il est un des premiers Français qui soient entrés à Koirouan.

Il a épousé, il y a quelques années, la fille du marquis de Raigecourt.

M<sup>me</sup> de Goyon était née de Montesquiou Fezensac.

Ses obsèques auront lieu demain mardi, à dix heures, à l'église Saint-Augustin.

LES AMIS DES OUVRIERS

Nous lisons dans l'Anjou :

« Ce ne sont certes par les radicaux qui s'intitulent maintenant, par euphémisme, progressistes, sans doute parce qu'ils représentent le progrès à rebours.

» A la dernière séance du Conseil municipal d'Angers, il s'agissait d'accepter un legs de 230,000 francs fait par M<sup>me</sup> Guillon pour contribuer à la reconstruction de l'église Notre-Dame. Voilà du travail pour les ouvriers !

» Cela n'a pas empêché le groupe progressiste, — ils sont deux, — de s'indigner parce qu'il s'agissait de travailler pour l'Eglise. C'est une œuvre cléricale, il n'en faut plus, quand même les ouvriers devraient en profiter. M. Boubier, adjoint, n'a pas eu de peine à réfuter une objection aussi mesquine que ridicule, et le Conseil municipal tout entier, sauf les deux progressistes, a accepté le legs.

» Cet incident fera réfléchir les électeurs qui ont cru naïvement que les radicaux progressistes s'occupaient de leurs besoins. Les radicaux progressistes ne songent qu'à leur haine anti-religieuse, dussent les ouvriers en être les victimes.

» L'année prochaine, les électeurs sauront facilement distinguer où sont les véritables amis de la classe ouvrière; tous tiendront à honneur de ne donner leurs voix qu'à des conseillers municipaux véritablement soucieux des intérêts des ouvriers, qui ne consentiront jamais à sacrifier ces intérêts à la haine contre la religion. »

M. Rivière, futur ministre

M. Armand Rivière, accusé par la République française d'avoir refusé d'entrer dans le ministère Rouvier à cause de l'absence du général Boulanger, a adressé la lettre suivante à la feuille opportuniste :

« Monsieur,

» J'ai été fort surpris de voir que vous aviez, dans la République française du 12 juillet, cité mon nom parmi ceux de mes honorables collègues qui auraient été sondés par M. Rouvier pour leur proposer des portefeuilles.

» Vous avez été mal renseigné quand on vous a dit que j'aurais refusé les propositions de M. Rouvier parce qu'il ne maintenait pas dans son ministère le général Boulanger, pour lequel j'ai une estime que je crois très méritée.

» Le 22 mai, alors que M. Rouvier n'était pas encore chargé de la formation d'un cabinet et de la présidence du conseil, il pria M. Emmanuel Arène de m'inviter à un entretien avec lui. Cet entretien eut lieu dans l'ancienne salle du Trône, à la Chambre.

» Il me demanda si je consentirais à entrer dans une combinaison ministérielle dont il ferait lui-même partie, mais non comme chef du cabinet; il ajouta qu'il avait obtenu le consentement de M. Spuller.

» Je lui répondis par un refus très net d'entrer dans un ministère dont il avait mission de rapprocher les éléments: et ce refus, je le motivai uniquement sur des considérations à moi toutes personnelles en dehors de la politique.

» Il m'a paru qu'il n'eût été ni convenable ni courtois d'en donner d'autre; mais puisque vous donnez à ce refus une interprétation que je ne saurais accepter, puisque vous prétendez que je n'ai pas osé démentir M. Rouvier et nier que la question Boulanger en ait été le motif, vous m'obligez à dire le fond de ma pensée, parfaitement d'accord avec mes principes, qu'aucune ambition ne peut faire devier.

» J'ai refusé, parce que pour moi le nom de M. Rouvier et son passé parlementaire étaient un programme et, si obscur que fût mon nom, je ne pouvais le laisser mettre à côté du sien ni de celui d'aucun des hommes que je considère comme les coryphées de l'opportunisme, dont ce fut et c'est malheureusement encore une des maximes politiques que le péril est à gauche !

» Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» ARMAND RIVIERE,

» Député d'Indre-et-Loire. »

La République française réplique ainsi :

« Nous ne faisons aucune difficulté pour accepter la version que nous donne M. Armand Rivière dans un style « à lui tout personnel en dehors de la grammaire ». Le député d'Indre-et-Loire tient à honneur d'affirmer que son radicalisme seul lui a interdit de mettre son nom à côté du nom de M. Rouvier ou de tel autre « coryphée de l'opportunisme. »

» Comme on ne discute pas des goûts et des couleurs, nous concédons volontiers à notre correspondant ce titre d'honneur; nous n'avons pas d'ailleurs à prendre contre M. Rivière la défense de son passé. Car M. Rivière a un passé, tout comme M. Achard, et il fut un temps où les coryphées de l'opportunisme soulevaient d'une moins noble colère son radicalisme immaculé.

» C'est ainsi qu'au mois d'août 1881 M. Rivière accablait de protestations de dévouement et d'enthousiasme M. Gambetta, venu à Tours pour présider la distribution des récompenses de l'Exposition artistique. « Monsieur le maire, lui répondit Gambetta, mon ami Rivière », et, s'il faut en croire les républicains tourangeaux, c'est à ce « mon ami Rivière » que M. Rivière dut, trois semaines plus tard, sa réélection. Il était alors lui-même, honte inoubliable un coryphée de l'opportunisme. Il est vrai qu'il fit son possible, aussitôt réélu, pour le faire oublier. Il fut de ceux qui poussèrent avec le plus d'acharnement à la chute du ministère Gambetta. »

M. Rivière se réserve pour un ministère Floquet, à défaut de Clémenceau.

L'ABBAYE DE SOLESMES

Les samedi 9, dimanche 10 et lundi 11 juillet, les RR. PP. Bénédictins de Solesmes célébraient, par un triduum imposant, le cinquantième de la restauration, en France, de l'ordre de Saint-Benoît, par Dom Guéranger.

NN. SS. les évêques de Sées, du Mans et d'Angers avaient bien voulu prêter leur concours à cette cérémonie, qui avait lieu dans l'église des Dames Bénédictines à l'abbaye de Sainte-Cécile de Solesmes, les Pères ayant été expulsés depuis tantôt six ans.

Toutes les notabilités du pays étaient réunies dans la chapelle.

Dans un langage magnifique, M<sup>r</sup> Freppel a raconté les travaux et les vicissitudes de

l'illustre Père Abbé et de son monastère; il a salué du haut de la chaire le tombeau de Dom Guéranger, aujourd'hui sous les scellés et gardé par des gendarmes.

Un détail assez piquant: M. le député Legludic, un des instigateurs de l'expulsion, ne pouvant décemment assister au cinquantième, y était représenté par sa femme.

INCENDIE A LIMOGES

Samedi soir, vers 8 heures, les cris au feu retentissaient rue Turgot, près de la Préfecture.

Un incendie venait d'éclater à la droguerie Massaloux. Un employé sorti de la maison à moitié brûlé, et on le transporta à l'hôpital, où il ne tarda pas à expirer à la suite de ses brûlures.

Pendant ce temps, toute la maison prenait feu, et l'on avait à peine le temps de sauver M<sup>me</sup> Massaloux, mère du droguiste, qui se trouvait au premier étage.

Bientôt des détonations formidables, produites par l'explosion des essences de toute nature, se firent entendre, jetant l'effroi dans tout le quartier.

M. Harraolt, artificier, dont la maison est voisine, fit noyer toutes ses poudres et déménager ses pièces d'artifice.

Une épicerie et un magasin d'orfèvrerie ont été la proie des flammes.

Une partie de l'ancien hôtel de ville a été également incendiée.

Il y a eu un commencement d'incendie, mais rapidement éteint, à la préfecture.

C'est en descendant chercher du pétrole à la cave avec une bougie, que le malheureux employé de M. Massaloux a provoqué le sinistre dont il a été le premier victime.

Publications de mariage.

Joseph-René Aumasson, employé de commerce, de Saumur, et Marie-Elisa Massot, couturière, de Bagnaux.

Lucien Galard, tailleur, et Henriette Perrochon, couturière, tous deux de Saumur.

Pierre-Félix Rottier, employé des ponts-et-chaussées, de Tours, et Pauline Touet, sans profession, de Saumur.

Joseph Foucher, employé d'octroi (divorcé), de Saumur, et Jeanne Joussefin (veuve), couturière, de Saint-Lambert-des-Lévéés.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, pour la fabrication des liqueurs de cassis et la conservation des fruits, les excellentes *Eaux-de-vie blanches* vendues à l'ÉPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, 4 fr. 30 le litre pesant 43°, 4 fr. 55 pesant 46° et 4 fr. 80 pesant 50°.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66. Informé sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

SOURDS

qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires acoustiques, micro-phoniques, tympan, tubes artificiels, etc., vous gravez la surdité et deviendrez incurables. La surdité est rapidement guérie par M. RAMOGNINO qui a obtenu des milliers de cures. Preuves: A. Hugonard, à St-Chamond, a été guéri d'une surdité de 15 ans; Sénéquier, à la Molle, d'une de 30 ans; Thiriet, à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans; Thiry Désiré, à Fontaine-l'Évêque, d'une de 40 ans; Eelam, pâtissier, à Chimay, d'une de 18 ans, etc. Conseils gratuits, faire connaître âge et date de la surdité à M. RAMOGNINO. Dr de l'Institut humanitaire des sourds, à Marseille.

INJECTION BROU

ZINCO SATURNINÉES 40 ANS DE SUCCÈS. La seule qui guérissent, sans lui rien adjoindre. Les écoulements anciens ou récents. Expédition franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr. le Flacon. J. FERRÉ, Ph<sup>m</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS.

Marché de Saumur du 16 Juillet 1887

Blé semence (l'hect.)	—	Graine de trèfle	50k.	40
Blé nouveau (l'hect.)	—	— luzerne	50k.	42 50
From. 1 <sup>er</sup> q. l'hect.	77k.	— de lin	50k.	—
Halle moyenne	77k.	Foin (la charr.)	780k.	60665
Seigle	75k.	— Luzerne	780k.	55465
Orges	65k.	10 25 Paille	780k.	46445
Avoine	50k.	8 50 Amandes en c.	50k.	—
Fèves	75k.	11 25 — cassées	50k.	—
Pois blancs	80k.	20 — Cire jaune	50k.	—
— rouges	80k.	18 —	—	—
Colza	65k.	— Chanvres 1 <sup>re</sup> qualité	—	—
Chenevis	50k.	— les 52 k.	500.	—
Farine, culas	157k.	60 — 2 <sup>e</sup>	—	—
Huile de noix	50k.	125 — 3 <sup>e</sup>	—	—

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL

PANAMA

Président - Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE A 500,000

Obligations Nouvelles

(2<sup>me</sup> SÉRIE)

ÉMISES A 440 FRANCS

RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN

Payables trimestriellement les 15 Septembre, 15 Décembre, 15 Mars et 15 Juin de chaque année.

REMBOURSABLES A 1,000 FRANCS EN 48 ANS

PAR TIRAGES TOUTS LES DEUX MOIS (6 TIRAGES PAR AN)

Les 15 Septembre, 15 Novembre, 15 Janvier, 15 Mars, 15 Mai et 15 Juillet. Par exception, le 1<sup>er</sup> tirage aura lieu le 30 Septembre 1887 au lieu du 15.

Dès la première année il est remboursé 6,000 Obligations, soit 1,000 Obligations à chaque tirage; le nombre d'Obligations remboursées s'accroît progressivement chacune des années suivantes jusqu'à la fin de l'opération.

Prix d'émission payable comme suit:

30 fr. en souscrivant	30 fr.	SOMMES NETTES A VERSER
70 » à la répartition du 3 au 6 août (contre remise d'un titre provisoire)	70	»
75 » du 20 au 25 octobre 1887, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an	74	02
75 » du 20 au 25 janvier 1888, sous déduction des intérêts acquis	72	66
75 » du 20 au 25 avril 1888, sous déduction des intérêts acquis	71	59
75 » du 20 au 25 juillet 1888, sous déduction des intérêts acquis	70	55
40 » du 10 au 15 septembre 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an et contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 décembre 1888	36	57
440 fr.	Total net	425 fr. 39

Les souscripteurs auront à toute époque, après le versement de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté, EN FAISANT LE VERSEMENT DE RÉPARTITION, ET DANS LE DÉLAI FIXÉ POUR CE VERSEMENT, jouiront d'une bonification de 5 fr. qui, ajoutée aux intérêts à 6 0/0 du jour de la libération au 15 septembre 1887, soit 2 fr. 70, fait ressortir à 432 fr. 30 le prix de l'obligation définitive qui leur sera remise munie du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 15 DÉCEMBRE 1887.

La présente émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale du 29 juillet 1885.

La Souscription sera ouverte le Mardi 26 Juillet 1887 ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS :

A la Compagnie Universelle du Canal interocéanique, 46, rue Caumartin.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.

Au Comptoir d'Escompte, 14, rue Bergère.

A la Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, r. d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte, place Ventadour.

A la Banque Franco Égyptienne, 32, boulevard Haussmann.

Et dans leurs agences en province et à l'Étranger, et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

A NEW YORK :

Au siège du Comité Américain de la Compagnie du Canal Interocéanique de Panama.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Nous rappelons à nos lecteurs que la Souscription aux Obligations nouvelles (2<sup>e</sup> série) de la Compagnie du Canal de Panama est ouverte dès maintenant, et jusqu'au 26 courant, aux guichets de l'Agence du Crédit Lyonnais, 40, rue Chaussée-Saint-Pierre, à Angers, qui est chargée, par la Compagnie, de recevoir les souscriptions, sans aucun frais ni commission.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 17 juillet 1887.

Versements de 128 déposants (21 nouveaux), 32,486 fr. 91.

Remboursements, 28,570 fr. 69.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

